

Anoka-Hennepin

Guide de l'éducation spécialisée



ÉCOLES
D'Anoka-Hennepin
Un avenir sans limites

Table des matières

Qu'est-ce que l'éducation spécialisée ?.....	3
Domaines de handicap.....	3 - 4
L'ABCÈS de l'éducation spécialisée.....	5
Le processus de l'éducation spécialisée.....	6
Composantes d'un IEP	7
Pages de l'équipe de l'IEP	8 - 9

Cher Parent/Tuteur,

Félicitations pour cette initiative qui vise à aider votre enfant à apprendre.

Nous savons que chaque enfant apprend différemment. Nous savons aussi que demander et recevoir de l'aide est parfois difficile, mais c'est aussi un acte de courage qui sera bénéfique à votre enfant tout au long de sa scolarité.

Nous savons que chaque enfant arrive en enseignement spécialisé avec un parcours différent. Que votre enfant soit en maternelle ou au lycée, nous espérons que ce guide vous aidera à mieux comprendre le personnel et le vocabulaire spécifiques à l'enseignement spécialisé.

Ce guide a été conçu pour vous.

Tout au long de ce parcours, nous vous encourageons à défendre les intérêts de votre enfant. Parlez aux enseignants de ce qui fonctionne et de ce qui pourrait être amélioré. Vous connaissez votre enfant mieux que quiconque, ses forces et ses faiblesses. Vous faites partie de l'équipe d'enseignement spécialisé de votre enfant, et votre voix compte.

N'hésitez pas à vous exprimer et à poser des questions. Il y aura des moments difficiles, mais vous vous en sortez très bien. Vraiment.

Ensemble, nous y arriverons.

Le Comité Consultatif sur l'Éducation Spécialisée (SEAC)

Tel Comité Consultatif de l'Éducation Spécialisée (SEAC) est un partenariat entre le district scolaire et les parents d'élèves handicapés. Le groupe se réunit quatre fois par an pour plaider en faveur de programmes d'éducation spécialisée de haute qualité. Pour en savoir plus, consultez le site web suivant <https://www.ahschools.us/domajn/173>.

Vous êtes toujours les bienvenus à nos réunions.

Quelques mots des parents SEAC :

“Je suis représentante des parents au sein du Comité consultatif SEAC depuis de nombreuses années et j'apprécie de pouvoir faire entendre ma voix et partager des idées pour améliorer les services, le soutien et les aménagements en classe pour nos enfants à besoins particuliers. J'accorde une grande valeur aux opinions et aux connaissances partagées par les autres parents membres du Comité consultatif SEAC, et c'est rassurant de savoir que nous ne sommes pas seuls à défendre l'éducation de nos enfants. Il a également été précieux pour moi de découvrir ce que le personnel de l'éducation spécialisée d'Anoka-Hennepin met en œuvre chaque année pour offrir le meilleur environnement d'apprentissage et l'inclusion possible à nos enfants. Je recommande vivement de s'impliquer dans le comité SEAC afin d'être entouré de personnes qui comprennent votre désir d'offrir la meilleure éducation possible aux enfants ayant des besoins d'apprentissage uniques.” – *Cindy, parent d'élève en éducation spécialisée*

“Ma fille a commencé l'école à Anoka-Hennepin en CP. L'école a été formidable pour lui fournir les services et le soutien nécessaires à sa réussite. Ma fille a commencé un PAI (Plan d'Accompagnement Individualisé) à la fin du CE1 et elle est maintenant en 5e. J'ai rejoint le Comité consultatif de l'éducation spécialisée en 2019. Je suis reconnaissante envers le district et pour tout ce que nous avons accompli au sein de ce comité. Ce fut un réel plaisir de faire la connaissance d'autres parents et de découvrir comment le district s'efforce d'accompagner chaque élève là où il en est et de l'aider à atteindre ses objectifs.” - *Sara, parent d'élève en éducation spécialisée*

“Mes enfants sont scolarisés dans le district d'Anoka-Hennepin depuis 2013 et j'ai toujours eu le sentiment que la direction avait à cœur leur bien-être. Mes plus jeunes garçons bénéficient d'un plan d'intervention individualisé (PII), c'est pourquoi j'ai rejoint le Comité consultatif de l'éducation spécialisée en 2019. J'ai été impressionnée par la communauté de parents et de personnel du district qui œuvrent à la création d'outils permettant aux élèves de notre district de s'épanouir tant sur le plan scolaire que social. J'ai également apprécié de rencontrer d'autres parents du district, de nouer des amitiés et de participer à des décisions qui offrent à tous nos enfants toutes les chances de réussir.” - *Amanda, élève en éducation spécialisée*

Qu'est-ce que l'éducation spécialisée?

En vertu de la loi américaine sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA), l'éducation spéciale signifie :

“Un enseignement spécialement conçu et gratuit pour les parents est offert afin de répondre aux besoins spécifiques d'un enfant handicapé. Les enfants bénéficiant d'un enseignement spécialisé et de services connexes ont droit à une éducation publique gratuite et appropriée (EPGA). Cela comprend la possibilité de participer au programme scolaire général et de progresser vers l'atteinte des objectifs annuels. Les enfants bénéficiant d'un enseignement spécialisé doivent également avoir la possibilité de participer aux autres activités scolaires ordinaires adaptées à leurs besoins individuels.”

Au Minnesota, les écoles sont tenues d'accueillir les enfants admissibles de la naissance jusqu'à l'âge de 21 ans ou jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, selon la première éventualité. Les services sont assurés par du personnel agréé et comprennent un enseignement, du matériel et des techniques spécialisés.

Les écoles d'Anoka-Hennepin offrent aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux l'accès à des services appropriés dans les domaines de handicap suivants, tels que définis par le ministère de l'Éducation du Minnesota:

- **Trouble du Spectre Autistique (TSA):** Un groupe de troubles définis comportementalement, caractérisés par un profil de développement inégal et un ensemble de déficits qualitatifs dans l'interaction sociale, la communication et des schémas répétitifs et stéréotypés de comportements, d'intérêts et d'activités, apparaissant dans la petite enfance.
- **Cécité - déficience visuelle (CDV):** Une déficience visuelle médicalement vérifiée, accompagnée de la vision qui entrave l'acquisition d'informations ou l'interaction avec l'environnement, au point de nécessiter un enseignement spécialisé et des services connexes.
- **Sourd-Aveugle (SA):** Cela inclut les déficiences auditives et visuelles, dont la combinaison entraîne des besoins en matière de communication et d'autres besoins de développement et d'éducation
- **Sourd-Malentendants (SM):** Une diminution de la sensibilité au son, ou une perte auditive exprimée en termes de mesures audiologiques standard.
- **Déficience Cognitive Développementale (DCD):** Fonctionnement intellectuel général nettement inférieur à la moyenne, entraînant ou associé à des déficits du comportement adaptatif : soit léger à modéré, soit grave à profond.
- **Retard Développement (Education spécialisée de la petite enfance, de la naissance 7 ans seulement seulement):** Un retard ou un trouble important du développement, ou des conditions sensorielles, physiques, cognitives, socio-émotionnelles identifiables, ou d'autres conditions connues pour entraver le développement normal.
- **Trouble émotionnel/comportemental (TEC):** Un mode d'interaction établi, caractérisé par un ou plusieurs des éléments suivants :
 - comportements extrêmement agressifs
 - comportements impulsifs
 - comportements de repli sur soi sévère
 - malheur généralisé et omniprésent
 - dépression
 - sautes d'humeur sévères
 - des processus de pensée gravement désorganisés se manifestant par des comportements inhabituels, des styles de communication atypiques ou des relations interpersonnelles perturbées.

- **Autres Problèmes de santé (APS):** Un large éventail de problèmes de santé chroniques et aigus associés, diagnostiqués médicalement, qui affectent négativement le rendement scolaire au point de nécessiter une éducation spécialisée et des services connexes.
- **Handicapés physiques (HP):** Une déficience physique chronique diagnostiquée médicalement, congénitale ou acquise, qui affecte négativement le fonctionnement physique ou scolaire.
- **Handicap Multiples Sévères (HMS):** L'élève présente de graves problèmes d'apprentissage et de développement résultant de deux ou plusieurs handicaps.
- **Troublés Spécifiques d'Apprentissage (TSA):** Une condition caractérisée par un écart important entre les capacités intellectuelles générales d'une personne et ses résultats scolaires dans un ou plusieurs des domaines suivants:
 - expression orale
 - compréhension orale
 - calcul mathématique
 - raisonnement mathématique
 - compétences de base en lecture
 - compréhension de lecture
 - expression écrite
- **Troubles de la parole/du langage (TPL):** Un trouble de la communication affectant la fluidité, la voix, l'articulation ou le langage.
- **Traumatisme crânien (TC):** Une lésion cérébrale acquise causée par une force physique externe, entraînant une incapacité fonctionnelle totale ou partielle ou une déficience psychosociale, ou les deux, qui nuit aux performances scolaires de l'enfant.

Que sont les services connexes, directs et indirects ?

Comment les services d'éducation spécialisée sont-ils fournis ?

Les services directs sont fournis directement à l'élève par un professionnel. Les services indirects sont fournis par le professionnel à l'enseignant, aux parents ou à d'autres personnes travaillant directement avec l'élève. Ces services indirects peuvent inclure des consultations, des bilans de progrès avec l'équipe du plan d'intervention individualisé (PII), des observations et des discussions sur des stratégies visant à améliorer le fonctionnement de l'élève.

Bien que l'objectif soit que les élèves soient scolarisés dans leur école de quartier, cela n'est pas toujours approprié en fonction de leurs besoins individuels. Les élèves peuvent être placés dans un programme adapté à leurs besoins spécifiques. Les besoins scolaires, fonctionnels et comportementaux de ces programmes peuvent varier et peuvent être intégrés à l'enseignement général, l'objectif étant une meilleure intégration scolaire. Certains élèves présentent des besoins plus importants que ceux offerts dans une école traditionnelle. Ces élèves peuvent recevoir des services au River Trail Learning Center, un établissement d'enseignement spécialisé.

Que sont les services connexes ?

Les services connexes sont des services ou activités de soutien nécessaires à certains élèves handicapés pour optimiser leurs résultats scolaires. L'équipe du plan d'intervention individualisé (PII) détermine si un service connexe est nécessaire pour atteindre les objectifs du PII de l'élève. Ces services connexes peuvent être directs ou indirects. Ils peuvent comprendre, entre autres :

- ergothérapie
- physiothérapie
- services psychologiques
- services de santé scolaire
- services infirmiers scolaires
- services d'orthophonie
- transport
- services d'orientation et de mobilité
- éducation physique adaptative au développement

Certains services connexes ne peuvent être fournis de manière autonome. Pour bénéficier de ces services, l'élève doit être admissible aux services d'éducation spécialisée en raison d'un handicap principal autre qu'un trouble du langage et de la parole.

Les bases de l'éducation spécialisée

LAH	Loi américaine sur les handicaps
TSA	Trouble du spectre autistique
LSA	Langue des signes américaine
TA	Technologies d'assistance
PIC	Plan d'intervention comportementale
SIC	Spécialiste en intervention comportementale
AMV	Aveugles-malvoyants
GC	Gestionnaire de cas
EEE	Équipe d'étude de l'enfant
EPAD	Éducation physique adaptée au développement
SA	Sourd-aveugle
DCD-LM	Déficience cognitive développementale légère à modérée
DCD-SP	Déficience cognitive développementale sévère/ prolongée
RD	Retard de développement
SME	Sourds et malentendants
TEC	Troubles émotionnels ou comportementaux
ESPE	Éducation spécialisée de la petite enfance
PIP	Programme d'intervention précoce
AA	Apprenant d'anglais
ASP	Année scolaire prolongée
EPGA	Éducation publique gratuite et appropriée
EFC	Évaluation fonctionnelle du comportement

Parametre FEDERAL

Temps passé par l'élève en éducation spécialisée

I = 0-21%

II = 21-60%

III = 60% ou plus

IV = site d'éducation spécialisée distinct

V = hôpital, centre de soins de jour ou établissement

LEPH	Loi sur l'éducation des personnes handicapées
PEI	Plan/Programme éducatif individualisé
RSI	Régime de santé individuel
PSIF	Plan de services individualisé pour la famille
AABDUA	Apprenants ayant des besoins et des défis uniques liés à l'autisme
ALE	Agence locale d'éducation
MLA	Maîtrise limitée de l'anglais
EMR	Environnement le moins restrictif
ET	Ergothérapie
ASP	Assistant de soins personnels
HP	Handicap physique
NARSPF	Niveaux actuels de réussite scolaire et de performance fonctionnelle
PT	Physiothérapie
CSES	Conseil consultatif sur l'éducation spécialisée
TSA	Troubles spécifiques d'apprentissage
OP	Orthophoniste
HMS	Handicap multiple sévère
TC	Traumatisme crânien
SESC	Système d'éducation spécialisée complet

Processus d'éducation special d'Anoka-Hennepin



Le processus d'entrée et de sortie de l'éducation spécialisée doit être clairement expliqué à toutes les parties afin de trouver la meilleure solution pour les familles.

Les enseignants ou les parents remarquent que leur élève rencontre des difficultés en classe. Une équipe composée de parents et de professionnels se réunira et formulera des suggestions d'interventions à mettre en place en classe.

1
Besoin d'aide

L'évaluation comprendra l'appréciation des compétences de l'élève dans tous les domaines concernés. Elle pourra inclure des échantillons de travaux, des tests, des observations en classe, ainsi que des entretiens avec les parents et les enseignants.

3
Évaluation

L'équipe examinera les résultats des interventions en classe. Si les élèves ne font pas de progrès, une évaluation en vue d'une éducation spécialisée sera demandée.

2
Référence

5
PEI

Dans les 30 jours suivant l'admissibilité, un plan/programme d'éducation individualisé (IEP) est rédigé. Le plan proposera des buts/objectifs et décrira tout soutien supplémentaire dont l'élève a besoin pour réussir. Il décrira l'environnement le moins restrictif (LRE) pour l'élève et les services.

4
ÉLIGIBILITÉ

L'équipe se réunira pour examiner les informations recueillies lors de l'évaluation et déterminera si l'élève remplit les conditions requises pour bénéficier d'une éducation spécialisée et s'il a besoin d'un enseignement spécialisé.

L'élève bénéficiera des services décrits dans son PEI.

5
Services

Ses progrès seront suivis de près et feront l'objet de rapports destinés aux parents/tuteurs plusieurs fois par an.

Le PEI doit être révisé et mis à jour par l'équipe au moins une fois par an. L'élève doit être réévalué au moins une fois tous les trois ans.

7
Examen

8
sortie spéciale ED

La loi américaine sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA) est une loi fédérale qui définit les directives et les réglementations relatives à la mise en œuvre, par les États et les organismes publics, de services d'intervention précoce, d'éducation spécialisée et de services connexes. Le ministère de l'Éducation du Minnesota (MOE) fournit des directives et des réglementations complémentaires.

Les élèves qui atteignent leurs objectifs et qui n'ont plus besoin d'un enseignement spécialisé sont évalués et ne bénéficient plus des services d'éducation spécialisée.

Éléments constitutifs d'un plan d'éducation individualisé

Invitation formelle

L'équipe de l'école vous demandera quels jours et heures vous conviennent et vous enverra une invitation officielle à une réunion

Réunion d'équipe Feuille de présence

Chaque participant à la réunion se présentera et signera le registre.

Exonération d'un membre de l'équipe

Si un membre de l'équipe ne peut assister à la réunion pour quelque raison que ce soit, l'équipe vous demandera l'autorisation de l'excuser en faisant signer la feuille de présence. Ceci autorise la tenue de la réunion en l'absence de cette personne.

Niveau actuel de réussite scolaire et fonctionnelle

L'équipe sollicitera l'avis des parents concernant les points forts, les points faibles et les sujets de préoccupation de l'élève.

Objectifs annuels

Les membres de l'équipe discuteront des buts et objectifs qu'ils proposent pour l'année.. Ces buts et objectifs sont élaborés en concertation avec les parents.

Aménagements Année Scolaire et Modifications Prolongée (ASP)

L'équipe discutera des aménagements et modifications qui pourraient être nécessaires en classe.

L'équipe discutera de la nécessité d'étendre les services pendant l'année scolaire.

Programmes et Services

Différents services seront examinés afin de déterminer quel est l'environnement le plus approprié et le moins restrictif (LRE) pour permettre à l'élève de progresser.

Évaluations

Si l'élève participe à des évaluations en classe, au niveau du district et/ou de l'État, celles-ci seront abordées, ainsi que les aménagements nécessaires.

Plan d'intervention comportementale (PIC)

Si le comportement de l'élève a un impact sur son apprentissage, le plan d'intervention comportementale sera alors abordé

Transition Section du PEI

La section relative à la transition du plan d'intervention individualisé (PII) sera abordée soit avant, soit pendant l'année de neuvième année de l'élève.

Les plans d'intervention individualisés (PII) sont élaborés en équipe. N'hésitez pas à exprimer vos préoccupations et vos opinions. Ces plans sont valables un an, l'équipe se réunissant annuellement. Des mises à jour et un compte rendu des progrès seront envoyés aux parents selon un calendrier prédéterminé (généralement à la fin du trimestre). Si des modifications doivent être apportées avant la prochaine réunion annuelle de l'équipe, les parents peuvent demander une réunion du PII pour discuter des changements à apporter.



Qui sont toutes ces personnes? Pourquoi sont-ils ici? Que font-ils?

Lors de chaque réunion PPI, vous devez avoir:

- 1**
Parents ou tuteurs
- 2**
Enseignant de la classe ordinaire
- 3**
Enseignant spécialisé
- 4**
Représentant du district
- 5**
Personne pouvant interpréter les évaluations
- 6**
Élève si approprié

Certaines personnes peuvent porter plus d'un chapeau lors de votre réunion et votre réunion peut compter seulement 3 personnes. Informez-vous avant d'y aller!

Dans les écoles d'Anoka-Hennepin, les élèves seront invités à partir de la 9^e année.

ENSEIGNANT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Il s'agit de la personne de votre équipe qui est chargée d'enseigner à votre enfant en classe au quotidien. Cela comprend l'adaptation des exercices pour permettre à votre enfant de participer avec ses camarades.

Votre enseignant est :

Contactez les à :

Enseignant d'éducation spécialisée

Il s'agit de la personne de votre équipe chargée de répondre aux besoins d'apprentissage individuels de votre enfant. Cela peut inclure un accompagnement en mathématiques, en lecture, en écriture et en compétences sociales, grâce à des méthodes pédagogiques spécialisées.

Votre enseignant d'éducation spécialisée est :

Contactez les à :

ORTHOPHONISTE

Il s'agit de la personne de votre équipe chargée de répondre aux besoins de communication de votre enfant. Cela peut impliquer de travailler sur sa façon de parler, de comprendre et d'utiliser le langage.

Votre orthophoniste est :

Contactez les à :

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Cette personne de votre équipe est chargée d'évaluer la santé mentale, l'apprentissage et le comportement, notamment lors des évaluations. Cela peut inclure l'administration de tests cognitifs ou de rendement, la correction et l'interprétation des échelles d'évaluation des parents et des enseignants, ou la réalisation d'entretiens.

Votre psychologue scolaire :

Contactez les à :

ERGOTHÉRAPEUTE

Un ergothérapeute est la personne de votre équipe chargée de répondre aux besoins de votre enfant en matière de motricité fine, d'autonomie quotidienne et de stimulation sensorielle. Cela peut inclure un travail sur des compétences telles que l'écriture, le boutonage ou l'autorégulation.

Votre ergothérapeute est :

Contactez les à :

Physiothérapeute THERAPISTE

Il s'agit de la personne de votre équipe chargée de répondre aux besoins de motricité globale de votre enfant. Cela peut inclure l'organisation d'activités physiques adaptées et le travail sur la station debout, la marche ou d'autres activités physiques.

Votre physiothérapeute est :

Contactez les à :

Représentant District

Cette personne est chargée de communiquer les capacités et les limites du district scolaire. Cela peut inclure la fourniture d'informations et la réponse aux questions concernant les services d'éducation spécialisée, les aménagements et les ressources disponibles dans le district.

Votre administrateur est :

Contactez les à :

AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Selon les besoins de votre enfant, d'autres personnes peuvent faire partie de votre équipe. Il peut s'agir, par exemple, d'un spécialiste en intervention comportementale, d'un spécialiste pour les personnes sourdes et malentendantes, ou d'autres encore.

Votre _____ est :

Contactez les à :

Votre _____ est

Contactez les à

Votre _____ est :

Contactez les à :

Votre _____ est

Contactez les à :